

Formulaire 5 - Plan de formation

A l'engagement du travailleur

à renvoyer au Fonds avant la fin du 3^{ème} mois suivant la date d'engagement du travailleur

Identification	
Nom de l'ASBL	
Personne de contact	
Fonction	
E-mail	
Téléphone	
Nom, prénom <i>du travailleur</i>	
Date d'engagement	
Fonction	
E-mail	
Téléphone	

En fonction du niveau de qualification et de la formation du travailleur, veuillez compléter la(-les-) rubrique(-s-) indiquant la(-les-) formation(-s-) prévue(-s-) à court, moyen et long terme.

Formation de BASE (profil A ou B)						
<p><i>La formation de base doit débuter au plus tard 6 mois à partir de la date d'engagement et se clôturer dans un délai de 18 mois à partir de la date d'engagement.</i> <i>Si le travailleur « emploi-jeune » a la possibilité de s'inscrire en formation qualifiante dans les six mois du début de son contrat, il pourra s'inscrire directement en formation qualifiante sans passer par l'étape de la formation de base. Si le travailleur doit attendre plus d'un trimestre (hors mois de juillet et août) avant de pouvoir commencer une formation de base ou qualifiante, il suivra au moins 20 heures par trimestre de formations continues reconnues dans le cadre du décret ATL en abordant progressivement l'ensemble des notions de base prévues par le décret ATL.</i></p>						
Formation de BASE prévue ou en cours						
Intitulé précis de la formation						
Nom de l'établissement <i>de formation</i>						
Adresse						
CP et Localité						
La formation a-t-elle déjà commencé ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON						
Date de début / Date de fin :						
Horaire						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche

Formation QUALIFIANTE (profil A, B ou C2)

« La formation qualifiante (obligatoire) doit débuter le plus rapidement possible après l'engagement et se clôturer dans un délai de 4ans à partir de la date d'engagement »

Formation QUALIFIANTE prévue ou en cours

Intitulé précis de la formation						
Nom de l'établissement <i>de formation</i>						
Adresse						
CP et Localité						
La formation a-t-elle déjà commencé ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON						
Date de début / Date de fin :						
Horaire						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche

Formation CONTINUEE (profil A, B ou C)

Le travailleur en possession d'un titre qualifiant à l'engagement (profil C1 ou C2) ainsi que le travailleur (profil A ou B à l'engagement) qui a terminé leur formation qualifiante devra suivre des formations continues reconnues dans le cadre du Décret ATL.
Ces formations représenteront au moins 20 heures par année civile, quel que soit le temps de travail du travailleur.

Formation 1

Intitulé précis de la formation						
Nom de l'établissement <i>de formation</i>						
Adresse						
CP et Localité						
Date(s)						

Formation 2

Intitulé précis de la formation						
Nom de l'établissement <i>de formation</i>						
Adresse						
CP et Localité						
Date(s)						

Fait en 2 exemplaires, à _____ le

Nom, Prénom (EMPLOYEUR)

Nom, Prénom (TRAVAILLEUR)

Signature

Signature